

AR PREFECTURE

017-211702410-20210317-D20210319-DE
Reçu le 18/03/2021

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 17 MARS 2021 - N° 2021/19

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1^{ère} session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 04 mars 2021

Date de l'affichage : 18 mars 2021

Etaients présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaients excusés : Marc LIONARD et Claude NEREAU

Madame Simone ARAMET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702410 - 2021 _ _ _ _ _ _ _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2021

OBJET : Chats errants sur la commune de Montguyon

Signature d'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis »

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, la population des chats est grandissante. Les habitants et commerçants se plaignent régulièrement de cette situation.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est de son devoir de toute mettre en œuvre pour limiter de manière significative la prolifération des chats errants sur sa commune car elle nuit à la sécurité sanitaire et au quotidien des habitants.

La communication avec les Montguyonnais sera lancée. Toutefois, la commune doit se faire accompagner par des personnes expérimentées. Monsieur Le Maire souhaite une collaboration avec la fondation « 30 millions d'amis » et l'association « Larmes de Chats » qui sont prêtes à travailler avec les services municipaux et les élus pour réduire ce fléau de chats errants sur le territoire de la commune.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil, qu'une convention avec la fondation « 30 millions d'amis » pourrait être établie avec la commune.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de valider la convention avec la fondation « 30 millions d'amis » qui accompagnera la commune dans :

- la gestion de la population des chats sur le territoire
- La stabilisation de la population et son identification
- la vision à long terme et action de sensibilisation pour les propriétaires des animaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** la convention avec la fondation « 30 millions d'amis » pour un accompagnement de la collectivité dans la gestion de la population des chats sur le territoire, dans la stabilisation de la population et de son identification ainsi que de la vision à long terme et action de sensibilisation pour les propriétaires des animaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention et tous autres documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

